

rences, ainsi que des procédures exploratoires et préparatoires appropriées, y compris les propositions déjà avancées à ce sujet. Les gouvernements alliés poursuivront également de manière active leurs conversations exploratoires bilatérales avec tous les États intéressés sur les questions touchant à la sécurité et à la coopération.

12. Les ministres ont rappelé que toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest en Europe doit se fonder sur le respect des principes ci-après, qui doivent régir les relations entre États et qui devraient figurer parmi les sujets à explorer: l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de chaque État européen, la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des États, quel que soit leur régime politique ou social, le droit pour la population de chaque État européen de disposer de son sort à l'abri de toute contrainte extérieure. Une entente sur ces principes et leur application sans condition ni réserve donneraient à tout accord sur la renonciation mutuelle au recours ou à la menace de la force sa pleine signification.

13. Dans le domaine de la coopération internationale, les contacts mentionnés au paragraphe 10 pourraient offrir l'occasion d'examiner les voies et moyens d'assurer une coopération plus étroite entre les pays intéressés dans les domaines culturel, économique, technique, scientifique et dans celui de l'environnement humain. Les ministres ont réaffirmé que la libre circulation des personnes, des idées et des informations est un facteur essentiel du développement de cette coopération.

14. Les ministres ont constaté que les études de l'Alliance sur les divers aspects de la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces ont progressé depuis leur réunion de Rome et ils ont chargé le Conseil en session permanente de poursuivre des études dans ce domaine.

15. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent aux réductions mutuelles et équilibrées de forces en tant que moyen de relâcher la tension et de réduire la confrontation militaire en Europe, et ils ont rappelé les déclarations déjà publiées à ce sujet à Reykjavik en 1968 et à Rome cette année. Ils ont constaté que les pays du Pacté de Varsovie n'ont pas répondu directement à ces déclarations, mais qu'ils ont évoqué la possibilité de discuter à une date ultérieure la question d'une réduction des forces armées étrangères stationnées sur le territoire des États européens.

16. Ces ministres ont renouvelé aux États intéressés leur invitation à tenir des conversations exploratoires, sur la base de leur Déclaration de Rome, et se sont aussi déclarés prêts à examiner dans ce cadre différentes possibilités en